

Où sont les pharmaciens ?

Nous avons signalé que certaines grandes ambulances parisiennes manquent de pharmaciens et que la préparation des médicaments est volontiers confiée à des hommes que rien, dans leur passé, n'a préparés à cette fonction, ce pendant que les pharmaciens diplômés sont affectés aux besognes qui n'ont qu'un rapport indirect avec leur profession.

La situation des pharmaciens, engagés volontaires, n'est d'ailleurs pas, en général, sensiblement différente de celle qui a été faite à leurs confrères appelés. La plupart des uns et des autres n'ont pu obtenir de servir comme aides-majors ou auxiliaires.

Les pharmaciens de complément

Mais il y a plus extraordinaire : un certain nombre de pharmaciens de 1^{re} classe, qui ont passé, bien avant la guerre, le concours exigé des candidats au grade de pharmacien de complément, et ont obtenu le certificat d'aptitude, attendent encore leur nomination ; en temps de paix, celle-ci aurait été signée dès le mois d'octobre suivant. Or, l'état de guerre, qui a tout naturellement avancé la nomination ou la promotion de tous les autres officiers, a arrêté net celle des pharmaciens de complément.

Un seul a été nommé, par décret du 26 août, grâce à un tout-puissant concours... de circonstances. Il est vrai que c'était un spécialiste en analyses médicales. Mais il y a d'autres spécialistes, internes ou anciens internes des hôpitaux, qui ont passé leur quatre années d'internat à faire de la radiographie, par exemple, ou de la stérilisation de pansements chirurgicaux, et qui, malgré tous les concours civils et militaires qu'ils ont subis, sont encore dans les corps de troupes ou dans les sections d'infirmiers comme soldats de 2^e classe.

Est-ce qu'ils ne seraient pas plus utiles à l'armée et aux blessés, auprès de leurs anciens chefs, devenus chirurgiens militaires, que perdus dans la foule des infirmiers ? Le matériel chirurgical aurait peut-être quelque chance d'être plus soigneusement préparé qu'il ne l'est habituellement, et nul ne s'en plaindrait, pas même les braves gens auxquels on a confié ces services, sans préparation préalable.

On peut encore citer le cas d'un professeur de l'École de pharmacie de Paris et de nombreux chefs de travaux et préparateurs de nos écoles dont la science est utilisée dans le rôle d'infirmier. Et ils se sont engagés ! Et on leur avait affirmé qu'à l'exemple des médecins, ils seraient nommés aides-majors quelques jours après.

Utilisons les jeunes pharmaciens

Lorsqu'on rappelle les promesses reçues et les demandes antérieures, on répond que les cadres sont actuellement au complet. Cela ne doit pas être exact pour toutes les régions, puisqu'on accepte dans les hôpitaux militaires de Paris et de la banlieue le concours, sans rémunération, de pharmaciens volontaires, avec « autorisation provisoire du gouvernement militaire de Paris de servir dans le service de santé, à titre auxiliaire ». Ceux-là tiennent la place des pharmaciens militaires, trop peu nombreux évidemment.

Si c'est par raison d'économie qu'on en use ainsi, pourquoi ne rendrait-on pas à la vie civile les nombreux pharmaciens de complément mobilisés avec 3, 4 ou 5 galons et qui ont dépassé la cinquantaine ? Avec la différence de traitement on pourrait largement avoir le double de pharmaciens aides-majors de 2^e classe dont l'activité et la résistance physique seraient au moins égales à celles de leurs aînés.

Comme la plupart de ces vieux pharmaciens exercent en province, la population de nos campagnes où la mobilisation a raréfié à l'excès le corps médico-pharmaceutique, verrait avec plaisir revenir ces praticiens dont l'absence a déjà causé bien des deuils, faute de médicaments en temps opportun. Est-ce qu'un accord, à ce sujet, ne pourrait pas intervenir entre les deux ministères de la guerre et de l'intérieur ? Tout le monde y trouverait son compte, les blessés surtout.

Qu'en pense le service de santé ?